

Procès de Jawad Bendaoud

Par **guizmo2145**, le **31/01/2018 à 08:42**

Bonjour tout le monde !

Petit sujet d'actualité avec le Procès du "logeur de Daesh" Jawad Bendaoud qui s'est ouvert il y a plusieurs jours maintenant. Que pensez-vous de cette affaire ? Du comportement des trois prévenus pendant les audiences ainsi que les avocats des parties civile / de la défense / rôle de la présidente ?

Je trouve, personnellement, que les médias jouent un rôle malsain dans ce procès en affichant partout des phrases de Mr Bendaoud manquant de cohérence et très stigmatisante à son égard, notamment dans les live que certains gros quotidiens tiennent chaque jour.

Y a-t-il des zones d'ombres dans cette affaire qui vous gêne ?

Je suis pressé d'entendre vos remarques [smile3]

Par **Isidore Beautrelet**, le **31/01/2018 à 09:44**

Bonjour

Tout comme toi les médias m'exaspèrent. Mais bon cette affaire est devenu leur fonds de commerce du moment (un peu moins avec le rebondissement de l'affaire Daval). C'est le côté charognard des journalistes.

Cela dit, il est vrai que le comportement de Bendaoud est vraiment inadmissible. Je comprend tout à fait les proches des victimes qui lui ont demandés de cesser ce cinéma

Par **Muppet Show**, le **31/01/2018 à 09:56**

Bonjour,

Je me permets d'intervenir car je pense qu'il faut arrêter de se faire abuser par ce genre de personnage qui se font passer pour des ignorants, des sous intellectuels (bien qu'il ne soit pas brillant), des victimes... il sait très bien jouer avec la justice (comme beaucoup!!) avec ses affirmations grotesques, incohérentes et qui, selon moi, sont insultantes pour les familles des

victimes mais aussi pour l'institution Judiciaire.

Bien sûr que la presse est malsaine et ce, dans n'importe quel sujet...

Cependant, chaque Homme a le droit d'être Défendu pour sa personne et non pour la cause qui la poussé à commettre ces faits. Je tenais tout de même à le souligner car face à ce personnage il est difficile de se le rappeler !

Par **Isidore Beautrelet**, le **31/01/2018** à **10:34**

[citation] Cependant, chaque Homme a le droit d'être Défendu pour sa personne et non pour la cause qui la poussé à commettre ces faits. [/citation]

Bien entendu ! Son attitude et ses actes ne justifient en aucun cas une atteinte à son droit d'être défendu et jugé équitablement.

Par **guizmo2145**, le **31/01/2018** à **13:17**

Je rejoins vos propos, en effet, il est concevable que les parties civiles cherchent à ce que ce procès ne vire pas au cirque du Soleil, les médias par contre voient en Jawad un filon à exploiter pendant plusieurs semaines et dont l'opinion publique est friand.

Il demeure néanmoins qu'il dispose des droits d'être jugé et défendu dans les mêmes règles qui auraient vocation à s'appliquer pour tout procès similaire ; gageons cependant de dire que la tâche doit être ardue pour les avocats de la défense face à un tel électron libre.

Il est regrettable de voir de tels invectives dans une salle d'audience, cela ne donne pas une belle image de la justice en mon sens.

Par **Lorella**, le **01/02/2018** à **19:19**

Le prévenu Jawad est nommé pour les prochains césars du meilleur second rôle. Oui le 1er rôle est réservé au Belge muet.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **01/02/2018** à **20:14**

Bonsoir,

De mon côté, je n'aurais sans doute pas la même compassion que vous envers ce « Jawad » son attitude, ses déclarations ainsi que son passif et son actif devraient lui faire songer à ne pas parler pour dire des sottises plus grosses que lui.

Ce procès n'est pas le procès d'un homme qui a logé trois poules pondeuses, c'est le procès d'un délinquant, habitué de la justice qui, pour parfaire son CV, a cru bon de loger des terroristes.

Dans mon monde, qui n'est pas qu'un monde virtuel, j'ai quelques anecdotes là-dessus, ça fait longtemps qu'une personne pleine d'amour lui aurait logée une olive depuis un toit à la sortie du tribunal.

Comme cite souvent un de mes profs que j'affectionne particulièrement
« Lorsqu'un homme, par ses crimes abjectes et horribles, se met tant et si bien hors de la société qu'il ne peut plus y être réinséré de par la cruauté ou la portée des actes qu'il a accompli, il est du devoir de la société, de le supprimer afin d'assurer la survie de la majorité.
»

Par **Lorella**, le **01/02/2018 à 21:03**

Heureusement qu'une femme a eu le courage de dénoncer les terroristes, parce qu'ils pensaient terminer le travail ailleurs.

Il s'est calmé aujourd'hui car un avocat des parties civiles par sa plaidoirie a démonté tous ses mensonges

http://www.lepoint.fr/societe/jawad-bendaoud-ne-fait-plus-rire-personne-01-02-2018-2191480_23.php

Par **Isidore Beautrelet**, le **02/02/2018 à 07:41**

Bonjour

[citation] Le prévenu Jawad est nommé pour les prochains césars du meilleur second rôle. Oui le 1er rôle est réservé au Belge muet. [/citation]

[smile4][smile4][smile4]

Il était temps qu'il arrête ses conneries (pour rester poli).
J'attends avec impatience la décision qui sera rendue.

Par **Xdrv**, le **02/02/2018 à 13:41**

Bonjour, moi je suis profondément convaincu que par ses sorties il veut se faire passer pour plus con qu'il ne l'est. Je ne suis pas bien âgé mais cela n'empêche qu'à mon échelle j'ai beaucoup fréquenté les tribunaux durant mes stages. On entend tout le temps, dans le tribunal, des personnes qui s'expriment familièrement car ils n'ont pas forcément le bagage

de vocabulaire pour adapter leur discours au président, assesseurs et au MP. Pour autant je n'ai jamais entendu qui que ce soit, même le plus en difficulté, raconter qu'il a mangé un sandwich escalope/boursin, deux grammes de cocaïne et pic et pic et colégram, etc. C'est scénarisé. Je suis d'accord avec Chris, un procès équitable doit être réalisé mais qu'il arrête de prendre les français pour les cons

Par **Lorella**, le **02/02/2018 à 16:20**

Oui je pense aussi à une stratégie de sa part pour se faire passer pour un naïf, un ignorant et embrouiller son discours.

Le sandwich escalope/boursin, les granolas ou les pépitos, le Mc Do. On a le droit à toute sa gastronomie + un gramme, deux grammes et pic et pic et colegram + étalage de sa vie privée.

Le pire ce sont les grossièretés, son langage fleuri, les insultes.

Tout cela est assez surréaliste.

Par **ptitenouvelle**, le **02/02/2018 à 19:15**

Bonjour,

En même temps c'est pas pire que le procès du mari de la joggeuse.

Apparemment le bâtonnier aurait rappelé à l'ordre l'avocat qui ne respecte pas le secret professionnel.

Affaire de la joggeuse
mari : j'ai étranglé ma femme par accident

Affaire du logeur :
je l'ai logé par accident

Maison de l'horreur en Californie
les parents plaident non coupables.

Beaucoup de psychopates dans la nature qui semblent s'ignorer. Super rassurant....

Par **Lorella**, le **02/02/2018 à 21:09**

Le procès du mari d'Alexia n'a pas commencé. On est juste à la mise en examen après des aveux et des indices.

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/02/2018** à **12:07**

Bonjour

Pour l'affaire Bendaoud :

[citation] Pour autant je n'ai jamais entendu qui que ce soit, même le plus en difficulté, raconter qu'il a mangé un sandwich escalope/boursin , deux grammes de cocaïne et pic et pic et colégram, etc [/citation]

Il ne manquerait plus qu'il cite l'Algerino :

[citation] Sur la tête de ma mère, j'ai rien vu rien entendu, Monsieur le commissaire je ljure
Sur la tête de ma mère, Madame la juge j'ai rien à voir, t'as du mal à me croire, j'te jure
Sur la tête de ma mère! [/citation]

[citation]

Le sandwich escalope/boursin, les granolas ou les pépitos, le Mc Do. [/citation]
C'est vrai que même dans le film "Le retour des tomates tueuses" il n'y a pas eu autant de placement de produits <https://www.youtube.com/watch?v=Bsq2TXOoR5c> [smile4]

Plus sérieusement, il ne trompe personne ...

Pour l'affaire Daval :

En effet, comme le dit Lorella le procès n'a même débuté. Cela dit, le comportement de l'avocat de Monsieur Daval est totalement contraire aux règles déontologiques de la profession. Il s'est d'ailleurs fait recadrer par le bâtonnier de Besançon à ce sujet.
C'est lui qui a révélé en premier à la presse que son client avait avoué. C'est tout à fait inadmissible !
Quant à la stratégie de défense : no comment

Par **Lorella**, le **03/02/2018** à **13:30**

Jawad, le rappeur, a cru être à "n'oubliez pas les paroles".

N'étant pas spécialiste du pénal, y a-t-il déjà eu des one man show de ce style ?

L'avocat du mari d'Alexia, pourtant expérimenté, est passé de partie civile à accusé. Un choc pour lui. Il a perdu le contrôle de sa parole. Y a-t-il déjà eu des affaires similaires ? cad un criminel qui se porte partie civile ? Incroyable cette affaire !

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/02/2018 à 14:09**

[citation] Y a t il déjà eu des affaires similaires ? cad un criminel qui se porte partie civile ? Incroyable cette affaire ! [/citation]

En effet c'est digne d'une enquête impossible de Pierre Bellemare.

PS : J'ai changé le lien pour la vidéo de mon message précédent. Avez-vous reconnu Georges Clooney ? [smile3]

Par **Herodote**, le **03/02/2018 à 14:24**

Bonjour,

Le "mari d'Alexia", n'est pas un criminel, celui-ci n'ayant pas été condamné et étant donc encore présumé innocent.

Toutefois, oui, il est tout à fait possible qu'une personne mise en examen ait été ou demeure d'ailleurs, partie civile, lorsque les faits le rendent possible (Deux personnes qui sont par exemple toutes deux à la fois "auteur" et "victime" de l'infraction).

Quant à des retournements de situation de cet ordre, oui, cela s'est vu, comme en témoigne un certain procès en appel qui a lieu en ce moment de mémoire.

Par **Lorella**, le **03/02/2018 à 15:32**

Oui maintenant que tu me le dis, mais pas au 1er regard.

Par **Lorella**, le **03/02/2018 à 15:59**

Je suis tombée sur un article de presse qui parle d'autres affaires où le rire est intervenu dans des procès graves :

<http://www.lefigaro.fr/actualite-france/2018/02/02/01016-20180202ARTFIG00218-le-rire-s-invite-dans-les-proces-meme-les-plus-graves.php>

Extrait :

Souvent spontané, le rire est parfois recherché. Par l'accusé, d'abord pour esquiver les questions embarrassantes mais aussi pour s'attirer la sympathie ou la pitié des magistrats et des jurés. «Le rire peut devenir une tactique de défense qui vient déstabiliser la performance judiciaire, au sens théâtral du terme», analyse l'anthropologue Deborah Puccio-Den. «Par le

rire, l'accusé peut chercher à décrédibiliser l'autorité judiciaire, et par là même, à délégitimer l'État», affirme-t-elle.

Certaines répliques sont en effet inattendues :

Les réponses du tueur en série Émile Louis en 2004. «Le président avait demandé ce qu'il était en train de lire en prison, et il avait répondu L'Exécuteur»,

Procès Fourniret : Indigné, il lance au magistrat qui l'interroge: «Ce soir en rentrant chez vous, vous essaieriez d'amener votre dame jusqu'à la baignoire, vous verrez... (...) Pour faire ça, il faut être trois: deux qui la tiennent...»

Affaire de mafia : «Savez-vous ce qu'est la mafia?», avait demandé un juge lors d'une audience. «C'est peut-être une marque de fromage?», lui avait alors répondu l'accusé, non sans ironie.

Par **Isidore Beautrelet**, le **04/02/2018** à **07:51**

Bonjour

[citation] Par le rire, l'accusé peut chercher à décrédibiliser l'autorité judiciaire, et par là même, à délégitimer l'État» [/citation]

Sauf que pour Bendaoud c'est complètement loupé ! C'est lui qui est totalement décrédibilisé !

Par **Lorella**, le **04/02/2018** à **11:48**

Excusez moi Herodote de cet abus de langage. Dans le langage courant, on a tendance à utiliser le mot criminel surtout quand tout tend à le penser (il a reconnu les faits). On doit utiliser le terme présumé innocent, tant que sa culpabilité n'a pas été établie définitivement.

http://www.lemonde.fr/politique/article/2011/02/07/presume-innocent-ou-presume-coupable-les-termes-du-debat_1476175_823448.html

J'utiliserai un autre mot qui me convient mieux : l'accusé

Pour le retournement de situation (partie civile se retrouvant l'accusé), je n'ai pas trouvé d'affaires sur le net. Le plaignant a accès au dossier de l'enquête.

Par **Herodote**, le **04/02/2018** à **14:31**

Bonjour,

Il a en effet reconnu les faits, mais Patrick Dils avait aussi reconnu les faits. Tout comme certains dans l'affaire d'Outreau qui ont ensuite été acquittés.

Il faut être très prudent avec les aveux. C'est très bien quand ils sont réitérés en présence d'un avocat et corroborés par d'autres preuves, mais autrement, ils ne sauraient suffire à assurer la condamnation de quelqu'un (d'ailleurs, le code de procédure pénale l'écarte expressément.

Le seul aveu en l'absence d'un avocat ne peut suffire à fonder une condamnation).

Le terme d'accusé n'est pas encore approprié non plus, vu qu'il n'a pas été renvoyé devant la Cour d'assises (il faut attendre la fin de l'instruction et l'ordonnance de mise en accusation pour ça).

Juridiquement, les termes possibles sont :

- Mis en examen (car il a été mis en examen),
- Mis en cause (même si on préférera à ce stade mis en examen),
- Suspect (terme générique, dès que l'on fait l'objet d'une enquête).

Un exemple de retournement de situation : voir l'affaire Fiona (non encore définitivement jugée, mais il y a eu une décision de première instance).

Dans le cadre de règlements de comptes, une victime peut aussi être auteur, etc. Il s'agira d'infractions distinctes, mais il peut s'agir de faits connexes, instruits par le même juge.

Par **Flatez**, le **04/02/2018 à 15:31**

Vous soulignez que par son attitude Jawad Bendaoud s'est totalement décrédibiliser, et bien justement.

N'est-ce pas là tout l'intérêt pour celui qui est accusé de recel de malfaiteurs terroristes d'apparaître comme un gamin cocaïnomane inconscient, bien loin de l'image habituelle des terroristes.

Selon moi et sans connaître plus que ça l'affaire, l'attitude inconsciente de Jawad corrobore avec sa version des faits comme quoi il ne s'est pas rendu compte qu'il hébergeait des terroristes.

Je pense au contraire que tout ça est très bien joué, que si il était apparu comme quelqu'un de réfléchis et avec du recul personne n'aurait pu croire qu'il n'ait pas su qui il hébergeait.

Par **Lorella**, le **04/02/2018 à 19:18**

Merci Herodote pour ces explications.

J'avais une autre question, mais j'ai trouvé la réponse. Prévenu ? Accusé ?

L'accusé est une personne qui va être jugée pour un crime. Il ne concerne que les personnes jugées en cour d'assises.

Le prévenu est lui jugé soit par un tribunal de police (contravention), soit par le tribunal correctionnel (délit).

J. Bendaoud est un prévenu. Son procès a lieu au Tribunal Correctionnel de Paris.

Par **Lorella**, le **04/02/2018 à 19:20**

Pour l'attitude de J. Bendaoud, on peut penser qu'il est vraiment naïf, ignorant ou qu'il simule cette attitude.

Par **Flatez**, le **14/02/2018 à 16:50**

Relaxé !

Par **Camille**, le **14/02/2018 à 17:20**

Bonjour,
Il va faire appel, vous pensez ?
[smile4]

Par **Lorella**, le **14/02/2018 à 18:11**

"Il n'est pas prouvé que Jawad Bendaoud a fourni un hébergement à des terroristes (...) afin de les soustraire aux recherches", a déclaré la présidente Isabelle Prévost-Desprez. À l'annonce du jugement, Jawad Bendaoud a levé les bras, tapé sur l'épaule de gendarmes et embrassé son avocat.

Une source judiciaire a indiqué à l'AFP en fin d'après-midi qu'il sortirait de prison "ce soir".

Les deux autres compères écopent quant à eux de 5 ans et 4 ans de prison (rôle d'intermédiaire et non dénonciation de crime terroriste)

Par **Lorella**, le **14/02/2018 à 18:16**

[citation]Bonjour,
Il va faire appel, vous pensez ?

[/citation]

Oh non, maintenant il a devant lui une nouvelle carrière professionnelle qui l'attend : humoriste ou acteur/comédien.

Par **Herodote**, le **14/02/2018 à 18:44**

Bonsoir,

Il me semble que le parquet a fait appel.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **15/02/2018 à 09:10**

Comment le parquet pourrait fait autrement qu'interjeter appel ...

Une décision pareille ... c'est à se demander si la justice ne souhaite pas que la société s'occupe elle-même de ses criminels ...

Je suis « sur le cul » d'une telle décision ...

Mais bon au moins ... les terroristes savent dorénavant qu'en France ils peuvent venir squatter sans inquiéter l'hébergeur, c'est plutôt une bonne nouvelle, bientôt une agence de voyage ?

Après Havas voyage on va avoir Daesh Voyage ?
D'ailleurs, il semble que Jawad souhaite se reconvertir dans l'hôtellerie, après le franc succès des village vacance de Pierre et Vacances, il va créer les « Jihad vacance ».

Par **Lorella**, le **15/02/2018 à 11:08**

Ca parait incroyable. Mais un tribunal peut il condamner une personne s'il n'a pas de preuve ?
C'est le cas en l'espèce.

Par **vongola**, le **15/02/2018 à 12:09**

Bonjour effectivement aucune preuve ne montre que cet individu avait agit en connaissance de cause. Il me fait penser à ce personnage dans les films qui se retrouve toujours impliqué dans une histoire de tordue et passe tout le filmé à répéter qu'il veut juste rentrer chez lui. Mais j'espère qu'il retombera vite dans l'anonymat, les médias lui ont donné une tribune qu'il ne mérite pas.

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **15/02/2018 à 12:51**

Aucune preuve ... aucune preuve ... c'est vite dit, je suis bien d'accord qu'il n'y a pas de preuve matérielle à proprement parler où l'on peut expressément dire « il savait ».

Mais tout de même, vu son passé, vu son activité ... vu ses déclarations...
Il faut être au delà du stupide pour ne pas comprendre ce qui se trame « on m'a demandé de loger » ... toi tu loges comme ça ... qui c'est ce « on » ...

On ne me fera pas gober cette couleuvre.

Parfois la justice devrait être réellement aveugle, aveugle aux preuves, aveugles au qu'en dira-t-on, mais donner les coups d'épées nécessaires pour trancher, même contre tout bon sens juridique, des affaires de la sorte.

Un bon arrangement vaut mieux qu'un mauvais procès, c'est un mauvais procès ... fût un temps, avec moins de considération politique et sociologique ... il aurait eu un dramatique accident de la route ...

Tout comme la « dramatique » explosion qui coulat le Rainbow Warrior, pour ne citer que ce père ... et pourtant green-peace n'avait rien de terroriste ...

On devrait parfois revenir au vieil adage romain « Acta Non Verba ».

Par **vongola**, le **15/02/2018 à 13:27**

Je perçois beaucoup de passion dans vos propos, et j'imagine que pour un juriste a en devenir c'est une bonne chose.

Mais sans doute pas pour un magistrat, si les juges avaient effectivement tenu compte de l'extra judiciaire, cet individu aurait passé le restant de sa vie en prison. Un petit sondage sur Twitter aurait suffi à le condamner.

Cependant à titre personnel je ne peux que me réjouir de voir que nos magistrats sont capables de garder la tête froide en toutes circonstances.

A titre de comparaison je trouve plus critiquable de voir un magistrat aux États-Unis qui non satisfait de condamner un homme à plus de 100 ans de prison. Lui dit les yeux dans les yeux qu'elle vient de signer son arrêt de mort. Une violence verbale sans doute inutile au vu de la condamnation, mais balance ton porc oblige le malheureux était accusé de viol.

Par **Isidore Beautrelet**, le **15/02/2018** à **14:34**

Bonjour

En effet, cette décision est choquante surtout pour les victimes.
J'ai hâte de voir ce qui se passera en appel.

Par **Lorella**, le **15/02/2018** à **15:02**

L'instruction n'a peut être pas été suffisante pour analyser les éléments.

Par **Yann**, le **15/02/2018** à **17:42**

D'un point de vue extérieur la décision paraît effectivement étonnante. Mais que savons-nous réellement du contenu du dossier ? Qui parmi nous y a eu accès ? D'où tenons nous nos informations sur l'affaire et par combien de filtres est elle passée avant de nous parvenir ?

Gardons nous de juger sur les simples informations obtenues dans la presse et les médias.
Sinon supprimons les tribunaux et laissons FB nous juger avec son extraordinaire impartialité.

Il faut rendre hommage au juge qui s'est fait sa propre idée en faisant abstraction de la pression médiatique et populaire. Quoi qu'on pense du verdict.

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/02/2018** à **07:46**

Bonjour

Je pense que Yann a tout dit !

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **16/02/2018** à **09:21**

Pour ma part je ne retient qu'une chose, les faits.

Terroriste => logés => chez Jawad comédie club.

Ils ne l'ont pas harcelé, ne l'ont pas menacé, il a « accepté », de bon coeur de loger des gens sans savoir qu'ils étaient ?

Je veux bien avoir une certaine crédulité envers la justice et gober certaines couleuvres pour le socialement correct.

Il y'en a d'autres qui passent moins bien.

On va condamner des gamins pour avoir volé 3 pommes.

On va relaxer un logeur de terroristes ... parfois la justice se devrait, pour le bien de la société, de ne pas se tenir à la sacrosainte « social-justice ».

J'ai connu plusieurs affaires d'États, et d'autres joyeusetées dans ce thème dans mon ancienne carrière, parfois la justice est un miroir qu'il convient de briser pour le bien et la continuité de la société.

Je considère que ne jamais remettre en cause la justice, c'est la laisser mourir et s'empêtrer dans ses rouages les plus « violents » dans les décisions qu'elle peut rendre.

Maintenant, ce genre de décisions, parfois ça permet de lancer un débat public, de légiférer, de renforcer les sanctions, de modifier les codes ...

Il faudra sans doute « juger » cette affaire une fois qu'elle sera définitivement close.

Pour le moment, je pense que nous allons aller de rebondissements en rebondissements.

J'adhère plus ou moins avec les propos de Yann, si je suis d'accord sur la forme je le suis moins sur le fond.

Si l'on ne critique pas, ne jugeons pas une décisions ... à quoi bon avoir tué des heures atroces à rédiger des commentaires d'arrêt, à apprendre à « juger »/« examiner »/« interpréter personnellement » un arrêt ...?

C'est sujet à débat j'en conviens, je ne remet pas en cause la qualité du juge, plutôt le fond du jugement vis-à-vis des actes commis.

Autant je suis compréhensif sur certains sujets, autant, sur ce qui est du terrorisme ... sans verser dans la sottise, je regrette que Cayenne ne soit plus ce qu'elle était.

Par **Lorella**, le **16/02/2018 à 10:59**

Attention à l'emballage médiatique. Comme il a été dit en parlant de JB : le plus médiatique n'est pas le plus inquiétant.

Si JB a été relaxé, les deux autres ont été condamnés à de la prison. Le jugement a été différent en fonction du degré de connaissance.

Par **Isidore Beautrelet**, le **14/06/2018 à 12:02**

Bonjour

Je suppose que vous avez tous vu cette nouvelle <http://www.leparisien.fr/faits-divers/jawad->

bendaoud-hospitalise-en-psychiatrie-apres-une-crise-de-demence-13-06-2018-7770855.php

Cette crise de démence duraient quand même depuis près de trois ans.

Vous croyez qu'ils servent des sandwichs escalope boursin dans les hôpitaux psychiatriques

[smile4]

Par **Chris / Joss Beaumont**, le **14/06/2018 à 12:05**

C'est magique, je ne trouve pas d'autres mots.

Par **Lorella**, le **14/06/2018 à 13:21**

Il n'est pas resté longtemps. On a dû lui donner un sandwich escalope boursin que ses parents n'avaient pas chez eux. Le seul traitement pour le calmer. Ca doit être du boursin aux herbes. :-)

Par **Lorella**, le **14/06/2018 à 18:13**

En fait je découvre qu'il va être rejugé en novembre prochain. Le parquet a fait appel.

<https://www.bfmtv.com/societe/jawad-bendaoud-hospitalise-apres-une-crise-de-demence-1470233.html>

Par **Isidore Beautrelet**, le **15/06/2018 à 08:49**

Bonjour

On connaît déjà l'argumentation de son avocat ...

Par **Isidore Beautrelet**, le **06/04/2019 à 11:58**

Bonjour

Finalement, Monsieur Bendaoud a été condamné en appel à quatre ans de prisons pour recel de malfaiteurs terroristes.

Ce dernier va effectuer un pourvoi en cassation <http://www.lefigaro.fr/actualite-france/condamne-en-appel-jawad-bendaoud-se-pourvoit-en-cassation-20190405>

Par **Lorella**, le **07/04/2019** à **12:06**

On sait pas pourquoi la cour d'appel a infirmé la décision de 1ère instance qui disait ne pas avoir de preuve. Les interprétations divergent. C'est une affaire délicate.

Par **Isidore Beautrelet**, le **28/08/2019** à **09:12**

Bonjour

Notre cher ami Jawad refait parler de lui ?

<http://www.leparisien.fr/oise-60/oise-jawad-le-logeur-de-daesh-condamne-pour-une-agression-sur-un-surveillant-27-08-2019-8140041.php>

Par **Lorella**, le **28/08/2019** à **10:27**

j avais manqué l'épisode retour à la case prison.